

La Ville de Richmond renouvèle la convention collective de ses employés syndiqués

(Richmond, le 19 août 2025) – La Ville de Richmond et le Syndicat national des employés de la Ville de Richmond, affilié à la CSN, ont entériné une nouvelle convention collective de travail d’une durée de 6 ans.

Échue depuis le 31 décembre 2024, la nouvelle convention s’est négociée dans un climat de respect, d’écoute des préoccupations de chacune de partie et de collaboration. La nouvelle convention reconnaît un rattrapage salarial pour l’ensemble des travailleurs et prévoit, de plus, des horaires flexibles pour les employés de bureau.

Cette nouvelle convention collective contribuera à soutenir le développement harmonieux de la collectivité et à maintenir des services municipaux de qualité pour tous les citoyens.

- 30 -

Photo jointe (20250709_141645.jpg), de gauche à droite :

Donna Smith, Matthew Dubois tous deux représentant les employés syndiqués, ainsi que Katherine Dubois, Charles Mallette tous deux conseillers municipaux et Rémi-Mario Mayette, directeur général de la Ville de Richmond.

Source : Rémi-Mario Mayette

Directeur général et greffier-trésorier
819 826-3789, poste 225